

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

8. Acquisition de parcelles en zone naturelle au lieudit Le bois d'Orgival

Séance ordinaire du 2 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 19 H 00, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 26 janvier 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 28

Présents : M. OLLIVIER, Mme BOVERY, M. BELLANGER, Mme GRANGE, M. DELCROIX, M. MINE, Mme CHANOINE, M. TANTOST, M. LAMBERT, M. PORTEMER, M. FAKALLAH, Mme MARINO, M. FORTANE, Mme KESWANI, Mme CALDERON, M DIZENGREMEL, Mme SICARD, M. CARPENTIER, Mme BOURDIN, M. DECAIX, Mme BARBIER-GUINARD, Mme BIASON, Mme PILLON, M PENEAU, Mme DESCHAMPS, M MANDAT, Mme VEGA.

Absent ayant donné pouvoir :

M. SOLIVA a donné pouvoir à Mme DESCHAMPS

Date de dépôt :

0 2 FEV. 2026

Absents excusés :

Date de publication ou notification :

Mme COLAS-FLEURY, Mme BOUTHORS, M CUSSERNE, M GELEE

0 4 FEV. 2026

Absents : Mme BOUVIGNIES

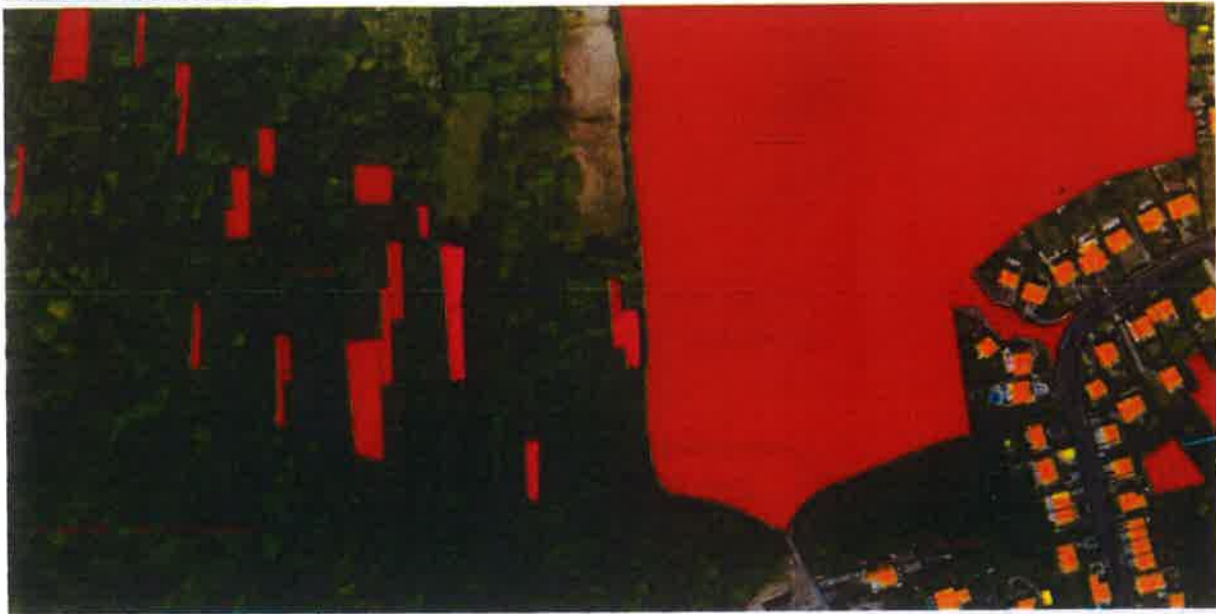
Secrétaire : M TANTOST

La séance est ouverte à 19 H 00.

Dans le cadre de sa politique foncière visant à sauvegarder les espaces naturels, la ville de Clermont se propose d'acquérir les parcelles cadastrées AU 56, AU 95, AU 102, AU 110 appartenant à Monsieur Warmé Bruno, Madame Lefèvre née Warmé Véronique, Madame Warmé Sabine.

Réf Cadastrale	Surface en m ²
AU 56	76
AU 95	635
AU 102	190
AU 110	330
TOTALE	1231

Plan des parcelles



Ci-dessus, les parcelles communales sont en rouge, celles à acquérir en violet.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles au prix de 1231 €, soit 1€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE d'acquérir** ces parcelles au prix de 1231 €, soit 1 € le m².
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions. Considérant l'engagement de la commune à mener la réhabilitation et l'aménagement du site des Marettes sur son territoire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Lionel OLLIVIER

